STAGE

ACCORDÉON DIATONIQUE

« Initiation à l'improvisation »

Avec Cédric Pierini

Les 19 et 20 septembre 2020
10h > 17h

Maison pour tous Marie Curie
Montpellier (Celleneuve)

Tarif :
115€

(repas du midi compris)
+15€ d'adhésion à l'association
Montpellier Accordéon

« Ce stage propose une découverte de l'expression instrumentale libre au sein d'un ensemble musical.
A travers des exercices ludiques, on essaiera de se familiariser avec la prise de parole improvisée, individuelle ou partagée.
Quelques éléments théoriques seront évoqués afin de faciliter l'initiation en donnant des outils pour improviser.
Des voix mélodiques simples ou des grilles d'accords constitueront les bases de travail ». Cédric Pierini

Tous niveaux
Tous accordéons diatoniques en Sol/Do
Tous claviers (2 rangs, 3 rangs…)

Cédric Pierini commence l'accordéon diatonique dès l'âge de 7 ans et suit des cours avec François Heim. Il se formera ensuite au jazz et musiques actuelles. En parallèle, il fait partie de formations diverses dans lesquelles il développe son attrait pour les musiques populaires et improvisées. En tant que formateur, il construit un projet pédagogique basé sur le travail de l'oreille, la pratique collective et l'improvisation.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner rempli et accompagné de votre règlement à l'adresse suivante avant le 12 septembre 2020 :

Association Montpellier Accordéon
12, rue du Bassin - 34080 Montpellier

Renseignements : contact@montpellier-accordeon.fr / 06 52 11 77 67

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone(s) :

E-mail :

Je souhaite m'inscrire au stage animé par Cédric Pierini (cochez les cases correspondantes)

☐ Frais pédagogiques et repas : 115€
☐ Adhésion à l'association Montpellier Accordéon OBLIGATOIRE pour la période du 01/09/2020 au 31/08/2021 : 15€

Ci-joint mon règlement de ……. €
(Chèque à l'ordre de Montpellier Accordéon).

Merci de bien vouloir joindre votre règlement au bulletin d'inscription, non remboursable en cas d'annulation par le stagiaire.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le stage en cas d'évènement extérieur indépendant de leur volonté. Les sommes versées seront alors restituées à l'exclusion de toute autre indemnité.
Le stagiaire (ou son représentant légal s'il est mineur) certifie par le présent détenir une assurance « Responsabilité Civile » qui vient en complément de l'assurance de l'association.
La direction du stage décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

J'autorise Montpellier Accordéon à utiliser les images (photos, vidéos) et enregistrements audio réalisés pendant le stage dans le cadre des activités de l'association. OUI / NON

A ……..… le ……/……/ 2020,

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :